

LE DROIT D'AUTEUR

REVUE DU BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

PARAISANT A BERNE LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

UNION INTERNATIONALE: Mesures prises par les Pays de l'Union pour l'exécution de la Convention de Berne révisée. **GRANDE-BRETAGNE.** Ordonnance du 16 mars 1933, concernant la mise à exécution de la Convention de Berne, révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928, p. 133.

PARTIE NON OFFICIELLE

ÉTUDES GÉNÉRALES: La statistique internationale de la production intellectuelle en 1934 (*premier article*). Allemagne, Bulgarie, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, p. 136.

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale

MESURES PRISES PAR LES PAYS DE L'UNION

POUR

l'exécution de la Convention de Berne révisée

GRANDE-BRETAGNE

ORDONNANCE

concernant

LA MISE À EXÉCUTION DE LA CONVENTION DE BERNE, RÉVISÉE EN DERNIER LIEU À ROME LE 2 JUIN 1928

(Du 16 mars 1933.)

Attendu que, le 9 septembre 1886, une Convention, suivie d'un Protocole de clôture — appelée ci-après «Convention de Berne» — a été conclue entre Sa Majesté feu la Reine Victoria et certains pays étrangers, en vue de constituer une Union internationale pour la protection des droits des auteurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques;

Attendu que, le 4 mai 1896, un Acte additionnel à la Convention de Berne — appelé ci-après «Acte additionnel» — a été stipulé entre Sa Majesté feu la Reine Victoria et certains pays étrangers;

Attendu que, le 13 novembre 1908, une Convention — appelée ci-après «Convention de Berlin» —, conclue entre Sa Majesté feu le Roi Édouard VII et certains autres pays étrangers, a remplacé, avec des modifications et des adjonctions, la Convention de Berne et l'Acte additionnel;

Attendu que la Convention de Berlin stipule que l'accession de nouveaux pays pourra contenir l'indication des dispo-

sitions de la Convention de Berne et de l'Acte additionnel qu'ils jugeraient nécessaire de substituer aux dispositions correspondantes de la Convention de Berlin, et que les pays signataires pourront déclarer, lors de l'échange des ratifications, qu'ils entendent, sur tel ou tel point, rester liés par les dispositions des Conventions auxquelles ils ont souscrit antérieurement;

Attendu que la loi sur le droit d'auteur de 1911 et les ordonnances en Conseil promulguées en exécution de cette loi — et mentionnées dans la quatrième annexe à la présente ordonnance — ont mis la Convention de Berlin en vigueur dans les parties des possessions de Sa Majesté auxquelles s'applique la présente ordonnance;

Attendu que, le 20 mars 1914, un Protocole additionnel à la Convention de Berne a été stipulé entre Sa Majesté et certains pays étrangers;

Attendu que, le 2 juin 1928, une Convention — appelée ci-après «Convention de Rome» — remplaçant, avec des modifications et des adjonctions, la Convention de Berne et les textes modificatifs de cette dernière, a été conclue à Rome entre Sa Majesté et certains pays étrangers;

Attendu que la Convention de Rome dispose que les Actes précédemment en vigueur conserveront leur application dans les rapports avec les pays qui ne ratifieraient pas ladite Convention et que les pays au nom desquels celle-ci a été signée peuvent encore conserver le bénéfice des réserves qu'ils ont formulées antérieurement, et que d'autres pays peuvent y adhérer et bénéficier en ce cas des dispositions précitées;

Attendu que la Convention de Rome a été ratifiée par Sa Majesté en ce qui

concerne le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et l'Inde britannique; qu'en vertu d'un avis donné par Sa Majesté aux termes des dispositions de ladite Convention, celle-ci s'applique, en conformité de l'article 30 de la loi de 1911 sur le droit d'auteur, dans les autres parties des possessions de Sa Majesté où la présente ordonnance est également applicable;

Attendu que les pays suivants, savoir: Autriche, Belgique, Brésil, Tchécoslovaquie, Danemark avec Iles Féroë et Islande, Estonie, France avec Algérie et colonies, Allemagne, Haïti, Monaco, Maroc (zone française), Pologne, Portugal avec colonies, Roumanie, Siam, Espagne avec colonies, Syrie et Liban, Tunis, ont accédé à la Convention de Berlin ou l'ont ratifiée avec les réserves spécifiées dans la première annexe à la présente ordonnance en ce qui concerne la substitution des dispositions de la Convention de Berne ou de l'Acte additionnel aux dispositions correspondantes de la Convention de Berlin, ou en ce qui touche les dispositions des Conventions antérieures par lesquelles ils désirent rester liés, et attendu que ces pays ont signé, mais n'ont pas ratifié la Convention de Rome;

Attendu que les pays suivants, savoir: Bulgarie, Dantzig (Ville libre), Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Japon avec Corée, Formose, Sakhaline du Sud et Kouantoung, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas avec Indes néerlandaises, Surinam et Curaçao, Norvège, Suède, Suisse et Yougoslavie ont ratifié la Convention de Rome ou y ont adhéré avec les réserves mentionnées dans la deuxième annexe à la présente ordonnance et déjà formulées précédemment;

Attendu que la section 29 de la loi sur le droit d'auteur de 1911 dispose que Sa Majesté peut décider, par ordonnance en Conseil, que ladite loi sera applicable à certaines catégories d'œuvres étrangères;

Attendu que la section 30 de la loi précitée dispose que toute ordonnance en Conseil rendue en vertu de la section 29 sera applicable dans toutes les possessions régies par ladite loi, à l'exception des possessions à gouvernement autonome et de toute autre possession spécialement désignée dans l'ordonnance, à laquelle Sa Majesté jugerait à propos qu'elle ne fût pas appliquée;

Attendu que la loi est applicable dans les territoires suivants, savoir: protectorat de Bechoualand, protectorat de Gambie, protectorat de Kénia, protectorat de la Nigéria, territoire du Nord de la Côte de l'Or, Rhodésia du Nord, protectorat du Nyasaland, protectorat de Sierra-Leone, protectorat des Iles Salomon, protectorat du Somaliland, Souaziland, protectorat d'Ouganda, Palestine, territoire de Tanganyika, territoires de Togo et de Camérout placés sous mandat britannique;

Attendu que la présente ordonnance s'applique aux territoires précités excepté à la partie de la Palestine placée sous mandat et connue sous le nom de Transjordanie, où le droit de légiférer est exercé, depuis le 31 octobre 1929, par Son Altesse l'Émir assisté du Gouvernement local;

Attendu que les ordonnances abrogées par l'article 4 de la présente ordonnance continueront (à l'exception des six dernières des ordonnances mentionnées dans la quatrième annexe) à avoir pleine force et effet en Transjordanie jusqu'à ce qu'elles aient été abrogées par un acte des autorités compétentes de la Transjordanie;

Attendu que l'article 32 de la loi de 1911 stipule que Sa Majesté pourra rendre en Conseil des ordonnances en vue de changer, abroger ou modifier toute ordonnance en Conseil rendue en vertu de ladite loi, mais qu'aucune ordonnance ainsi rendue ne devra porter atteinte aux droits ou intérêts acquis ou existant au moment de sa mise en vigueur, l'ordonnance en cause devant pourvoir à la protection de ces droits et intérêts;

EN CONSÉQUENCE, il plaît à Sa Majesté, de et par l'avis de Son Conseil privé, et en vertu de la faculté qui Lui est reconnue par la loi de 1911 sur le droit d'auteur, et des autres pouvoirs qui L'y autorisent, d'ordonner ce qui suit :

1. — La présente ordonnance vise les pays suivants, savoir: Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Dantzig (Ville libre), Danemark (avec Iles Féroë et Islande), Estonie, Finlande, France (avec Algérie et colonies), Allemagne, Grèce, Haïti, Hongrie, Italie, Japon (avec Corée, Formose, Sakhaline du Sud et Kouantoung), Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Maroc (zone française), Pays-Bas (avec Indes néerlandaises, Surinam et Curaçao), Norvège, Pologne, Portugal (avec colonies), Roumanie, Siam, Espagne (avec colonies), Suède, Suisse, Syrie et Liban, Tunis, Yougoslavie (pays appelés ci-après «pays unionistes étrangers»).

2. — La loi de 1911 sur le droit d'auteur s'appliquera :

- a) aux œuvres publiées pour la première fois dans un pays unioniste étranger comme si elles avaient été publiées pour la première fois dans les parties des possessions de Sa Majesté auxquelles s'applique la loi précitée;
- b) aux œuvres littéraires, dramatiques, musicales et artistiques ou à toute catégorie de ces œuvres, dont les auteurs étaient, au moment de la création, sujets ou citoyens d'un pays unioniste étranger comme si ces auteurs avaient été sujets britanniques;
- c) par rapport au domicile établi dans un pays unioniste étranger, comme si ce domicile avait été établi dans les parties des possessions de Sa Majesté auxquelles s'applique ladite loi.

Toutefois,

I. La durée de la protection dans les parties des possessions de Sa Majesté auxquelles s'applique la présente ordonnance n'excèdera pas celle accordée par la loi du pays d'origine de l'œuvre.

II. La jouissance des droits accordés par la loi de 1911 sur le droit d'auteur sera subordonnée à l'accomplissement des conditions et formalités suivantes :

- a) lorsqu'il s'agit d'un article de journal ou de revue de discussion économique, politique ou religieuse (à l'exception des romans-feuilletons ou nouvelles), le droit d'interdire la reproduction, en original ou en traduction, dans un autre journal ou recueil périodique, avec indication de la source, ne pourra être exercé que si l'interdiction de reproduire est expressément déclarée par une mention insérée dans un endroit apparent du journal ou de la revue où l'article a paru;
- b) lorsqu'il s'agit d'une œuvre littéraire ou dramatique dont le pays d'origine

est la Grèce, l'Estonie, le Japon (avec Corée, Formose, Sakhaline du Sud et Kouantoung), ou le Siam, le droit d'interdire la production, la reproduction, la représentation publiques ou la publication de toute traduction d'une œuvre après l'expiration de dix ans comptés à partir de la fin de l'année où l'œuvre a paru ou, en ce qui concerne les œuvres publiées par livraisons, à partir de la publication de chaque livraison, ne pourra s'exercer que si une traduction autorisée, dans la langue pour laquelle protection de l'œuvre ou de chaque livraison de l'œuvre est requise, a paru avant l'expiration de la période susindiquée dans les parties des possessions de Sa Majesté auxquelles s'applique la présente ordonnance ou sur le territoire de l'un des pays unionistes étrangers;

- c) lorsqu'il s'agit d'une œuvre littéraire ou dramatique dont le pays d'origine est la Yougoslavie, le droit d'interdire la production, la reproduction ou la publication d'une traduction, en langue anglaise, de l'œuvre en cause après l'expiration de dix ans comptés à partir de la fin de l'année où l'œuvre a paru, ou, en ce qui concerne les œuvres publiées par livraisons, à partir de la publication de chaque livraison, ne pourra être exercé que si une traduction autorisée en langue anglaise a paru, avant l'expiration de la période susindiquée, dans les parties des possessions de Sa Majesté auxquelles s'applique la présente ordonnance ou sur le territoire de l'un des pays unionistes étrangers;

- d) lorsqu'il s'agit d'une œuvre musicale dont le pays d'origine est la Grèce ou le Siam, le droit d'en interdire l'exécution publique ne pourra être exercé que si une déclaration portant interdiction expresse d'exécuter publiquement l'œuvre figure sur la page de titre ou en tête de l'ouvrage;
- e) lorsqu'il s'agit d'une œuvre dont le pays d'origine est le Siam, les droits conférés par la loi de 1911 sur le droit d'auteur ne pourront s'exercer que si les conditions et formalités prescrites par la loi du Siam ont été observées.

III. Pour les effets des articles 1^{er}, chiffre 2, lettre d), et 19 de la loi de 1911 sur le droit d'auteur, relativement aux œuvres visées par la présente ordonnance, la date indiquée dans la seconde colonne de la troisième annexe à

cette ordonnance, en regard du nom du pays d'origine de l'œuvre en cause, donne la date de la mise en vigueur de la loi et la date indiquée dans la troisième colonne de ladite annexe, en regard du nom du pays d'origine, donne la date de la mise en application de l'article 19, chiffres 7 et 8.

IV. Lorsqu'une œuvre musicale, à laquelle la loi de 1911 sur le droit d'auteur est applicable en vertu de la présente ordonnance, a été publiée avant la date indiquée dans la seconde colonne de la troisième annexe, en regard du nom du pays d'origine de l'œuvre, sans que des organes servant à l'exécuter mécaniquement aient été, avant ladite date, licitement fabriqués ou mis en vente dans les parties des possessions de Sa Majesté régies par la présente ordonnance, le droit d'auteur sur cette œuvre comprendra tous les droits conférés par la loi précitée en ce qui concerne la fabrication de disques, de rouleaux perforés et de tous autres organes à l'aide desquels l'œuvre peut être exécutée mécaniquement.

V. En ce qui concerne l'application de la présente ordonnance en Palestine et dans le territoire de Tanganyika, le chiffre IV ci-dessus ne produira pas d'effets dans le cas où un instrument au moyen duquel une œuvre peut être exécutée mécaniquement aurait été fabriqué ou vendu licitement, soit en Palestine, soit sur le territoire de Tanganyika, avant le

26 mai 1925 pour ce qui touche la Palestine, et avant le 23 juillet 1931 en ce qui concerne le territoire de Tanganyika.

VI. Aucune des dispositions de la loi de 1911 sur le droit d'auteur, visées par la présente ordonnance, ne peut être interprétée comme faisant revivre un droit quelconque tendant à empêcher la production ou l'importation d'une traduction lorsque ce droit a pris fin en vertu de l'article 5 de la Convention internationale de 1886 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

3. — Si, avant la date de la présente ordonnance, une personne a engagé des frais et contracté des engagements en relation avec la reproduction ou l'exécution, alors licites, d'une œuvre, ou dans le dessein ou en vue de reproduire ou d'exécuter une œuvre à un moment où une reproduction ou une exécution de ce genre étaient licites, aucune des dispositions de la présente ordonnance ne diminuera les droits, ni ne portera préjudice aux intérêts découlant de cette activité ou se trouvant en relation avec cette dernière. Lesdits droits et intérêts subsistent et doivent être appréciés d'après les textes en vigueur à la date susmentionnée, à moins que celui qui, en vertu de la présente ordonnance, a le droit d'interdire une reproduction ou une exécution de ce genre ne consente à payer une indemnité qui, en cas de désaccord, peut être fixée par arbitrage.

4. — Les ordonnances mentionnées dans la quatrième annexe à la présente ordonnance sont abrogées; toutefois, cette abrogation, ni aucune des dispositions de la présente ordonnance ne diminuera aucun des droits ou des intérêts acquis ou existant, avant la date de la présente ordonnance, en application d'une autre ordonnance abrogée par cette dernière.

5. — Dans la présente ordonnance, l'expression «le pays d'origine» signifie :

- a) lorsqu'il s'agit d'œuvres non publiées, le pays auquel ressortit l'auteur;
- b) lorsqu'il s'agit d'œuvres publiées, le pays de la première publication;
- c) lorsqu'il s'agit d'œuvres publiées simultanément dans plusieurs pays unionistes, le pays dont la législation accorde la durée de protection la plus courte; et
- d) lorsqu'il s'agit d'œuvres publiées simultanément dans un pays étranger à l'Union et dans un pays unioniste, le pays unioniste où a été publiée l'œuvre.

6. — La loi de 1889 concernant l'interprétation (*Interpretation Act*) est applicable pour l'interprétation de la présente ordonnance, comme si celle-ci était une loi édictée par le Parlement.

7. — La présente ordonnance pourra être citée comme suit : ordonnance de 1933 sur le droit d'auteur (Convention de Rome).

ANNEXES

PREMIÈRE ANNEXE

Réserves formulées par rapport à la Convention de Berlin par les pays qui n'ont pas ratifié la Convention de Rome

Pays	Matière	Dispositions de conventions antérieures maintenues par des réserves
Danemark	Journaux et revues	Art. 7 de la Convention de Berne, amendé par l'Acte additionnel
Estonie	Droit de traduction	Art. 5 de la Convention de Berne, amendé par l'Acte additionnel
	Droit de représentation à l'égard des traductions d'œuvres dramatiques ou dramatico-musicales	Art. 9, al. 2, de la Convention de Berne
France	Oeuvres des arts appliqués à l'industrie	Art. 4 de la Convention de Berne
Roumanie	Journaux et revues	Art. 7 de la Convention de Berne
Siam	Oeuvres des arts appliqués à l'industrie	Art. 4 de la Convention de Berne
	Conditions et formalités	Art. 2, al. 2, de la Convention de Berne
	Droit de traduction	Art. 5 de la Convention de Berne, amendé par l'Acte additionnel
	Journaux et revues	Art. 7 de la Convention de Berne, amendé par l'Acte additionnel
	Droit de représentation et d'exécution d'œuvres dramatiques, dramatico-musicales et musicales	Art. 9 de la Convention de Berne et n° 2 du Protocole de clôture
	Rétroactivité	Art. 14 de la Convention de Berne et n° 4 du Protocole de clôture amendé par l'Acte additionnel
Tunis	Oeuvres des arts appliqués à l'industrie	Art. 4 de la Convention de Berne

DEUXIÈME ANNEXE

Réserves formulées par rapport à la Convention de Rome par les pays qui ont ratifié la Convention de Rome

Pays	Matière	Dispositions de conventions antérieures maintenues par des réserves
Grèce	Droit de traduction	Art. 5 de la Convention de Berne
	Droit de représentation et d'exécution d'œuvres dramatiques, dramatico-musicales et musicales	Art. 9 de la Convention de Berne
Japon	Droit de traduction	Art. 5 de la Convention de Berne, amendé par l'Acte additionnel
Yougoslavie	Droit de traduction en ce qui concerne la traduction dans les langues de Yougoslavie	Art. 5 de la Convention de Berne, amendé par l'Acte additionnel

TROISIÈME ANNEXE

Pays d'origine			Pays d'origine		
Belgique	1 ^{er} juillet 1912	16 décembre 1911	Grèce	21 décembre 1920	9 novembre 1920
France	Idem	Idem	Tchécoslovaquie	27 mai 1921	22 février 1921
Allemagne	Idem	Idem	Bulgarie	6 février 1922	5 décembre 1921
Haïti	Idem	Idem	Brésil	21 avril 1922	9 février 1922
Japon	Idem	Idem	Hongrie	21 avril 1922	14 février 1922
Luxembourg	Idem	Idem	Dantzig (Ville libre de)	13 octobre 1922	24 juin 1922
Monaco	Idem	Idem	Syrie et Liban	9 octobre 1924	1 ^{er} août 1924
Norvège	Idem	Idem	Roumanie	1 ^{er} janvier 1927	1 ^{er} janvier 1927
Portugal	Idem	Idem	Estonie	3 novembre 1927	9 juin 1927
Espagne	Idem	Idem	Finlande	7 mai 1928	1 ^{er} avril 1928
Suisse	Idem	Idem	Colonies portugaises et espagnoles	7 mai 1929	7 mai 1929
Tunis	Idem	Idem	Colonies françaises et protectorats placés sous l'autorité du Ministre français des Colonies	27 octobre 1930	26 mai 1930
Danemark	17 mars 1913	Idem	Yougoslavie	27 octobre 1930	17 juin 1930
Pays-Bas	17 mars 1913	1 ^{er} novembre 1912	Liechtenstein	7 octobre 1931	30 juillet 1931
Indes néerlandaises, Curaçao	11 avril 1913	1 ^{er} avril 1913	Siam	7 octobre 1931	17 juillet 1931
Surinam	13 juin 1913	1 ^{er} avril 1913	Corée, Formose, Sakhaline du Sud et Kouantoung	17 mars 1932	1 ^{er} août 1931
Italie	1 ^{er} avril 1914	1 ^{er} avril 1914			
Maroc (zone française)	16 novembre 1917	16 juin 1917			
Suède	1 ^{er} janvier 1920	1 ^{er} janvier 1920			
Pologne	26 avril 1920	28 janvier 1920			
Autriche	21 décembre 1920	1 ^{er} octobre 1920			

QUATRIÈME ANNEXE

Ordonnances en Conseil promulguées aux dates indiquées ci-dessous en vue d'assurer la protection de la loi de 1911 sur le droit d'auteur aux œuvres dont le pays d'origine est un pays unioniste

Date de l'ordonnance	N°	Date de l'ordonnance	N°	Date de l'ordonnance	N°
24 juin 1912	1912, N° 913	26 avril 1920	1920, N° 822	5 novembre 1926	1926, N° 1414
17 mars 1913	1913, N° 330	31 décembre 1920	1920, N° 2442	3 novembre 1927	1927, N° 1082
17 mars 1913	1913, N° 331	31 décembre 1920	1920, N° 2443	7 mai 1928	1928, N° 388
11 avril 1913	1913, N° 482	27 mai 1921	1921, N° 956	7 mai 1929	1929, N° 394
13 juin 1913	1913, N° 694	6 février 1922	1922, N° 122	27 octobre 1930	1930, N° 884
9 février 1914	1914, N° 223	21 avril 1922	1922, N° 464	27 octobre 1930	1930, N° 885
30 mars 1914	1914, N° 521	21 avril 1922	1922, N° 465	23 juillet 1931	1931, N° 667
23 mars 1915	1915, N° 257	13 octobre 1922	1922, N° 1201	7 octobre 1931	1931, N° 899
16 novembre 1917	1917, N° 1241	9 octobre 1924	1924, N° 1218	7 octobre 1931	1931, N° 900
25 novembre 1919	1919, N° 1891	26 mai 1925	1925, N° 527	17 mars 1932	1932, N° 132

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE
DE LA
PRODUCTION INTELLECTUELLE EN 1934
(Premier article)

Allemagne

La production littéraire allemande, qui avait légèrement augmenté de 1932 à 1933 (du moins si l'on ne tenait pas compte des revues), subit de 1933 à 1934

un recul qui la fait tomber au-dessous de 28 000. C'est le niveau le plus bas qui ait été atteint en ces dix dernières années :

Année	Ouvrages			Revues	Total général
	Publications nouvelles	Rééditions	Total		
1925	24 276	7319	31 595	6127	37 722
1926	23 757	6307	30 064	6739	36 803
1927	24 866	6160	31 026	6860	37 886
1928	22 951	4843	27 794	7116	34 910
1929	22 164	4838	27 002	7303	34 305
1930	22 138	4823	26 961	7475	34 436
1931	19 960	4114	24 074	7563	31 637
1932	18 077	3375	21 452	7652	29 104
1933	18 289	3312	21 601	7284	28 885
1934	17 763	3089	20 852	6288	27 140

Il y a fléchissement sur toute la ligne: les publications nouvelles perdent 526 unités, les rééditions 223. Total des pertes sur les ouvrages : 749. De leur côté, les revues accusent une régression de près de 1000 unités (exactement 996), de telle sorte que le total général de 1934 est inférieur de 1745 unités à celui de 1933. Il ne faut évidemment pas s'en étonner: le régime politique actuel du Reich, favorable à ce qu'on appelle la synchronisation de la presse, ajoutée à son action celle de la crise économique pour diminuer la production littéraire allemande. D'autre part, il n'est pas du

tout indispensable que le nombre des livres et des périodiques édités aille toujours croissant : durant les années qui ont précédé la crise économique, une véritable pléthore de publications sans valeur ont vu le jour qui eussent gagné à ne jamais sortir des tiroirs de leurs auteurs. Si les conditions difficiles où nous nous trouvons devaient inciter les auteurs et les éditeurs à regarder davantage à la qualité, le public n'aurait pas à s'en plaindre.

Depuis longtemps, nous empruntons la plupart de nos informations statistiques aux articles si documentés que M. Louis Schönrock, le statisticien attitré de la Bourse allemande des libraires, publie dans le *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*. M. Schönrock, qui a acquis par ses travaux une autorité incontestée, veut bien consentir à ce que nous utilisions son savoir et les résultats de ses recherches. Nous lui en exprimons ici une fois de plus notre très vive gratitude. Son esprit de système, sa conscience professionnelle, son expérience enfin des choses de la statistique font de lui le plus sûr des guides, alors que sa courtoisie achève de nous obliger. L'étude de M. Schönrock sur la production littéraire allemande a paru dans le *Börsenblatt* des 16, 18 et 20 juillet 1935 et en tirage à part. Elle contient de nombreux tableaux adroitement commentés par un spécialiste rompu à toutes les finesses de son métier.

La classification des ouvrages par catégories de matières embrasse les 24 divisions de la bibliographie nationale allemande. Voici, mis en regard, les résultats des deux années 1933 et 1934 :

OUVRAGES PARUS DANS LES PAYS DE LANGUE ALLEMANDE⁽¹⁾

	1933	1934	
1. Ouvrages généraux, recueils, bibliothéconomie, questions universitaires	424	405	- 19
2. Religion, théologie	2030	2231	+201
3. Philosophie	452	387	- 65
4. Droit	1287	1426	+139
5. Sciences économiques et sociales, statistique	1077	982	- 95
6. Politique, administration	1026	829	-197
7. Philologie, histoire littéraire	784	717	- 67
8. Belles-lettres	3282	3289	+ 7
9. Ouvrages pour la jeunesse	1480	1446	- 34
10. Pédagogie	624	445	-179
11. Manuels scolaires	1377	1029	-348
12. Beaux-arts, arts appliqués	362	424	+ 62

(1) Y compris, par conséquent, l'Autriche, la Suisse allemande et quelques autres territoires de langue allemande, mais non rattachés au Reich. Sont également englobés dans la statistique allemande les œuvres publiées en langue allemande dans les pays parlant une autre langue.

	1933	1934	
13. Musique, théâtre, danse	459	458	- 1
14. Histoire, histoire de la civilisation, folklore	1254	1369	+115
15. Sciences militaires	256	384	+128
16-17. Géographie, ethnographie, cartes et atlantes	526	512	- 14
18. Médecine	777	738	- 39
19. Mathématiques, sciences naturelles	1070	982	- 88
20. Technologie, métiers	1084	1069	- 15
21. Commerce, trafic	568	516	- 52
22. Agriculture, sylviculture, économie domest.	607	549	- 58
23. Gymnastique, sports, jeux	246	253	+ 7
24. Divers	549	412	-137
Total	21 601	20 852	-749

Sept divisions sur vingt-quatre (ou plus exactement vingt-trois, puisque les divisions 16 et 17 sont réunies) progressent, seize reculent. Les variations les plus fortes sont celles des divisions 2 et 4 si l'on envisage les divisions en hausse, et celles des divisions 11 et 6 si l'on envisage les divisions en baisse.

La statistique mensuelle dressée par M. Schönrock présente l'aspect suivant :

	1933	1934	
Janvier	2 053	1 585	(- 468)
Février	1 627	1 492	(- 135)
Mars	1 736	1 857	(+ 121)
Avril	1 581	1 677	(+ 96)
Mai	1 525	1 581	(+ 56)
Juin	2 053	2 099	(+ 46)
Juillet	1 489	1 471	(- 18)
Août	1 287	1 182	(- 105)
Septembre	1 845	1 824	(- 21)
Octobre	1 873	1 693	(- 180)
Novembre	1 897	2 461	(+ 564)
Décembre	2 635	1 930	(- 705)
Total	21 601	20 852	(- 749)

Le mois le plus fort est, en 1934, celui de novembre et, en 1933, celui de décembre, tandis que l'étiage se produit en août pour les deux années.

On distingue en Allemagne entre les feuilles (de 1 à 4 pages), les brochures (de 5 à 48 pages) et les volumes ou livres (de plus de 48 pages) :

	1933	1934	
Feuilles	398	371	(- 27)
Brochures	6 435	6 198	(- 237)
Livres	14 768	14 283	(- 485)
Total	21 601	20 852	(- 749)

STATISTIQUE EN POUR CENT :

	1933	1934
	%	%
Feuilles	1,84	1,8
Brochures	29,79	29,7
Livres	68,37	68,5
	100,00	100,00

Comme on le voit, les proportions n'ont pour ainsi dire pas varié d'une année à l'autre.

Les ouvrages édités en une langue étrangère tendent à devenir moins nombreux :

1927 :	1114	1931 :	984
1928 :	807	1932 :	845
1929 :	872	1933 :	782
1930 :	961	1934 :	599

Nous donnons ci-après quelques détails pour les années 1933 et 1934 :

OUVRAGES ÉDITÉS :

	1933	1934	
en anglais	277	225	(- 52)
» français	231	169	(- 62)
» latin	113	88	(- 25)
» grec	26	26	
» italien	10	17	(+ 7)
» russe	11	9	(- 2)
» tchèque	7	9	(+ 2)
» hébreu	20	8	(- 12)
» norvégien	5	8	(+ 3)
» espagnol	12	6	(- 6)
» hollandais	10	6	(- 4)
» hongrois	9	5	(- 4)
» portugais	6	5	(- 1)
» suédois	8	2	(- 6)
» serbe	0	2	(+ 2)
» finnois	10	0	(- 10)
» d'autres langues	27	14	(- 13)
Total	782	599	(- 183)

Le classement par matières permet de constater que les ouvrages publiés en langues étrangères sont avant tout des manuels scolaires, des œuvres appartenant aux belles-lettres et des ouvrages de philosophie et d'histoire littéraire :

	1933	1934
Manuels scolaires	277	152
Belles-lettres	125	106
Philologie, histoire littéraire	98	84

Comme nous l'avons indiqué en note, M. Schönrock englobe dans la production allemande les œuvres publiées en langue allemande hors d'Allemagne, c'est-à-dire tout d'abord en Autriche et en Suisse, mais aussi en Tchécoslovaquie, aux Pays-Bas, en France et dans toute une série d'autres pays, ainsi que le montre l'intéressant tableau qui suit (à la vérité, seuls les apports de l'Autriche et de la Suisse sont réellement importants) :

OUVRAGES PUBLIÉS EN LANGUE ALLEMANDE HORS D'ALLEMAGNE :

A. Europe.	1933	1934	
Autriche	1 317	1 121	(-196)
Suisse	942	1 092	(+150)
Tchécoslovaquie	255	314	(+ 59)
Pays-Bas	109	72	(- 37)
France	75	72	(- 3)
Suède	84	54	(- 30)
Norvège	38	32	(- 6)
Danemark	26	27	(+ 1)
Finlande	34	23	(- 11)
Italie	28	23	(- 5)
Dantzig	38	21	(- 17)
Hongrie	25	20	(- 5)
Russie	179	19	(-160)
Roumanie	22	19	(- 3)
Lettonie	20	17	(- 3)
Pologne	17	14	(- 3)
Luxembourg	13	14	(+ 1)
Yougoslavie	6	13	(+ 7)
Estonie	28	11	(- 17)
Grande-Bretagne	5	8	(+ 3)
Turquie	7	6	(- 1)
Belgique	3	3	
Lithuanie	3	2	(- 1)
Grèce	1	2	(+ 1)
Bulgarie	2	1	(- 1)
Portugal	-	1	(+ 1)
Liechtenstein	1	1	
Espagne	1	1	
Islande	1	-	(- 1)
Total	3 280	3 003	(-277)

B. Autres continents.	1933	1934
Brésil	104	68 (— 36)
États-Unis d'Amérique	8	6 (— 2)
Japon	2	4 (+ 2)
Palestine	1	4 (+ 3)
Argentine	1	2 (+ 1)
Chine	6	1 (— 5)
Afrique orientale	—	1 (+ 1)
Guatemala	1	— (— 1)
Canada	1	1
Total	124	87 (— 37)

Total général des œuvres publiées en allemand hors d'Allemagne	3 404	3 090 (—314)
Total de la statistique allemande	21 601	20 852 (—749)
Ouvrages parus en Allemagne	18 197	17 762 (—435)

Les ouvrages édités sur le territoire du Reich représentent en 1934 le 85,1% de la production allemande dénombrée par M. Schönrock (en 1933, le 84,2 %).

STATISTIQUE PAR MATIÈRES DES OUVRAGES PARUS EN ALLEMAGNE SEULE :

	1933	1934
1. Ouvrages généraux, recueils, bibliéconomie, questions universitaires	344	315 (— 29)
2. Religion, théologie	1 690	1 924 (+234)
3. Philosophie	392	335 (— 57)
4. Droit	1 115	1 253 (+138)
5. Sciences économiques et sociales, statistique	814	739 (— 75)
6. Politique, administration	827	649 (—178)
7. Philologie, histoire littéraire	659	623 (— 36)
8. Belles-lettres	2 871	2 885 (+ 14)
9. Ouvrages pour la jeunesse	1 394	1 363 (— 31)
10. Pédagogie	540	380 (—160)
11. Manuels scolaires	1 211	847 (—364)
12. Beaux-arts, arts appliqués	258	349 (+ 91)
13. Musique, théâtre, danse	395	401 (+ 6)
14. Histoire, histoire de la civilisation, folklore	1 049	1 160 (+111)
15. Sciences militaires	217	342 (+125)
16-17. Géographie, ethnographie, cartes et atlantes	441	416 (— 25)
18. Médecine	631	597 (— 34)
19. Mathématiques, sciences naturelles	770	754 (— 16)
20. Technologie, métiers	1 001	985 (— 16)
21. Commerce, trafic	469	439 (— 30)
22. Agriculture, sylviculture, économie domestique	486	470 (— 16)
23. Gymnastique, sports, jeux	195	220 (+ 25)
24. Divers	428	316 (—112)
Total	18 197	17 762 (—435)

Malgré le marasme des affaires, huit classes ont encore augmenté, quelques-unes même d'une manière assez notable (la classe 2 par exemple qui groupe les ouvrages religieux et de théologie). On notera d'autre part la forte diminution de la classe 11 (beaux-arts, arts appliqués).

La production littéraire allemande comprend naturellement, comme celle de

n'importe quel pays, un certain nombre de traductions d'œuvres étrangères. Dans une étude intitulée *Der internationale Uebersetzungsmarkt im Jahre 1933* (v. *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel* des 4, 6 et 8 décembre 1934), M. Louis Schönrock nous apprend qu'au cours de l'année 1933 531 traductions allemandes d'œuvres étrangères ont paru en Allemagne, et qu'à ce chiffre il faut ajouter encore 98 traductions en allemand publiées hors d'Allemagne. Voici le dénombrement par langues :

TRADUCTIONS EN ALLEMAND :		
	1933	1934 (1)
de l'anglais	202	148
du russe	177	58
du français	38	63
de l'italien	27	27
du tchèque	19	
» danois	17	
» norvégien	17	
» hollandais	12	
» latin	12	
» polonais	12	
de l'espagnol	12	
du hongrois	10	
» grec ancien	8	
de l'hébreu	7	
du suédois	7	
de l'ukrainien	5	
du japonais	3	
du portugais	3	
de l'arabe	2	
d'autres langues	39	
Total	629	

Donnons également la statistique par matières en y ajoutant les chiffres de l'année 1934, que M. Schönrock a publiés dans le *Börsenblatt* du 17 octobre 1935 :

TRADUCTIONS D'AUTRES LANGUES EN ALLEMAND :		
	1933	1934
1. Philosophie, religion	78	86 (+ 8)
2. Droit, sciences sociales, pédagogie	65	47 (— 18)
3. Sciences naturelles et techniques	135	49 (— 86)
4. Histoire, géographie	42	53 (+ 11)
5. Belles-lettres, beaux-arts	308	204 (—104)
6. Divers	1	2 (+ 1)
Total	629	441 (—188)

Si l'on retranche du total de la production allemande les chiffres des traductions (629, 441) et ceux des rééditions (3312, 3089), on obtient les résultats suivants :

	1933	1934
Production allemande	21 601	20 852 (—749)
Traductions et rééditions	3 941	3 523 (—418)
Production allemande autochtone	17 660	17 329 (—331)

La pensée allemande rayonne-t-elle au dehors et dans quelles proportions? Pour répondre à cette question, il faut cher-

(1) Les chiffres de 1934, et qui ne concernent que quatre langues, sont empruntés à une étude plus récente de M. Schönrock : *Deutsche Uebersetzungen*, parue dans le *Börsenblatt* du 17 octobre 1935.

cher à savoir combien de traductions d'ouvrages allemands ont paru en d'autres langues. Ce travail, qui exige beaucoup de patience et de minutie, a été accompli pendant plusieurs années par M. von Löwis of Menar et Madame Charlotte Bauschinger. Il a donné les résultats ci-après pour les années 1927 à 1931 :

NOMBRE DES TRADUCTIONS DE L'ALLEMAND PARUES DANS LES AUTRES PAYS :	
1927 : 1648	1930 : 2479
1928 : 1996	1931 : 2546
1929 : 2143	

Le chiffre de 1932 ne nous est malheureusement pas connu. En revanche, nous trouvons dans l'article déjà cité de M. Schönrock : *Der internationale Uebersetzungsmarkt im Jahre 1933* d'intéressantes précisions pour cette dernière année.

TRADUCTIONS DE L'ALLEMAND :	
	1933
en russe	269
» anglais	178
» italien	142
» français	136
» hongrois	126
» polonais	103
» tchèque	89
» espagnol	86
» danois	51
» suédois	35
» norvégien	22
» catalan	6
» langue juive moderne	6
» hollandais	1
» ukrainien	1
» espéranto	1
Total	1252

Voici le classement par matières :

TRADUCTIONS DE L'ALLEMAND EN D'AUTRES LANGUES :		
	1933	1934
1. Philosophie, religion	103	
2. Droit, sciences sociales, pédagogie	112	
3. Sciences naturelles et techniques	329	
4. Histoire, géographie	156	
5. Belles-lettres, beaux-arts	487	
6. Divers	14	
Total	1252	

De 1931 à 1933, la force d'expansion de la littérature allemande a notablement baissé, sans doute à cause de la crise économique. On pourrait être tenté d'attribuer aussi au nouveau régime politique allemand une part de responsabilité dans cette régression. Ce serait, à notre avis, vouloir trop se hâter. D'une part, nous ne connaissons pas le résultat de 1932, qui marque peut-être déjà un recul sur celui de 1931, d'autre part, le gouvernement hitlérien, qui s'est installé en mars 1933, n'aura certainement pas, en l'espace de dix mois, réduit de sensible façon la diffusion de la pensée allemande à l'étranger. Nous persistons donc à penser que le marasme des af-

fares explique le fléchissement du chiffre des traductions auxquelles les œuvres allemandes ont donné lieu à l'étranger en 1933. D'ailleurs les traductions de l'allemand demeurent beaucoup plus nombreuses que les traductions en allemand :

	1931	1933
Traductions de l'allemand	2546	1252
Traductions en allemand	1024	629
Différence	1522	623

Ainsi, les ouvrages allemands restent plus lus hors d'Allemagne que ne le sont en Allemagne les ouvrages étrangers. Il est vrai que toutes les traductions en allemand portent (sauf exceptions sûrement rarissimes) sur des œuvres différentes, tandis qu'une seule et même œuvre allemande peut, au cours d'une même année, être traduite en plusieurs langues.

Le tableau ci-dessous met en parallèle le nombre des traductions allemandes en une langue déterminée et celui des œuvres originairement publiées dans cette langue et traduites en allemand :

	1933
Traductions de l'allemand en russe	269
» du russe en allemand	177
» de l'allemand en anglais	178
» de l'anglais en allemand	202
» de l'allemand en italien	142
» de l'italien en allemand	27
» de l'allemand en français	136
» du français en allemand	38
» de l'allemand en hongrois	126
» du hongrois en allemand	10
» de l'allemand en polonais	103
» du polonais en allemand	12
» de l'allemand en tchèque	89
» du tchèque en allemand	19
» de l'allemand en espagnol	86
» de l'espagnol en allemand	12
» de l'allemand en danois	51
» du danois en allemand	17
» de l'allemand en suédois	35
» du suédois en allemand	7
» de l'allemand en norvégien	22
» du norvégien en allemand	17
» de l'allemand en hollandais	1
» du hollandais en allemand	12

La balance est presque constamment en faveur des pays de langue allemande. Elle leur est défavorable seulement dans les rapports avec les pays de langue anglaise et avec la Hollande.

La maison d'édition Gustave Fock à Leipzig a bien voulu, comme elle le fait depuis bien des années, nous renseigner sur le nombre des thèses de doctorat présentées aux universités allemandes. Nous lui exprimons ici, une fois de plus, notre vive reconnaissance pour son amabilité qui nous est très précieuse. Le tableau ci-après concerne les dissertations annoncées dans le *Bibliographischer Monatsbericht* pendant les deux années uni-

versitaires comprises, l'une entre le 1^{er} octobre 1933 et le 30 septembre 1934, l'autre entre le 1^{er} octobre 1934 et le 30 septembre 1935 :

ALLEMAGNE. — DISSERTATIONS DOCTORALES			
	1933/34	1934/35	
1. Philologie classique	100	85	(- 15)
2. Philologie moderne	352	330	(- 22)
3. Langues orientales	30	31	(+ 1)
4. Théologie	76	52	(- 24)
5. Philosophie et psychologie	148	131	(- 17)
6. Pédagogie	79	83	(+ 4)
7. Histoire et sciences auxiliaires	243	231	(- 12)
8. Géographie	92	89	(- 3)
9. Sciences juridiques	2421	2569	(+ 148)
10. Sciences politiques et économiques			
11. Sciences médicales	2448	2549	(+ 101)
12. Sciences vétérinaires	299	194	(- 105)
13. Sciences exactes	254	306	(+ 52)
14. Sciences naturelles descriptives	273	233	(- 40)
15. Chimie	477	390	(- 87)
16. Sciences techniques	310	219	(- 91)
17. Agriculture, sylviculture	291	288	(- 3)
18. Arts figuratifs	54	70	(+ 16)
19. Musique, théâtre	40	50	(+ 10)
	Total 7987	7900	(- 87)

Malgré le chômage des intellectuels, le nombre des thèses universitaires allemandes n'a presque pas diminué en 1934/35. On constate même une augmentation dans certaines classes importantes (sciences juridiques, politiques, économiques, médecine, sciences exactes). La baisse de la division des sciences vétérinaires s'explique par le fait que le chiffre de l'année 1933/34 était exceptionnellement élevé.

Les revues allemandes étaient en 1934 au nombre de 6288 (v. le premier tableau de la statistique allemande). La diminution par rapport à 1933, et qui est de 996 unités, serait encore beaucoup plus forte si les revues disparues n'avaient pas été en partie remplacées par des périodiques nouveaux. Ainsi, les revues de médecine ont subi en 1934 une perte de 80 unités, mais comme 39 revues médicales nouvelles ont vu le jour en 1934, la diminution réelle n'est que de 41 unités. Le même phénomène se reproduit pour les autres catégories de matières.

Le répertoire *Sperling* des revues et journaux allemands (volume 59) contient une statistique des revues allemandes ayant paru en 1933 et 1934. Nous la reproduisons ci-dessous d'après le *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel* du 2 janvier 1935, en la simplifiant toutefois un peu. Les chiffres du *Sperling* ne sont sans doute pas rigoureusement complets, mais ils embrassent, on peut en être assuré, toutes les revues tant soit

peu importantes de langue allemande (donc aussi celles d'Autriche, de Suisse, etc.).

REVUES DE LANGUE ALLEMANDE :

	1933	1934	
1. Bibliographie, etc.	149	128	(- 21)
2. Éducation, instruction	320	251	(- 69)
3. Sciences financières	71	64	(- 7)
4. Revues féminines et de mode	234	210	(- 24)
5. Franc-maçonnerie, etc.	12	9	(- 3)
6. Histoire, géographie	291	294	(+ 3)
7. Métiers et industrie	972	866	(-106)
8. Commerce	236	196	(- 40)
9. Médecine	391	350	(- 41)
10. Revues pour la jeunesse	165	154	(- 11)
11. Beaux-arts, musique, théâtre	211	186	(- 25)
12. Agriculture, sylviculture	505	348	(-157)
13. Littérature	95	72	(- 23)
14. Mathématique et astronomie	31	30	(- 1)
15. Sciences militaires	47	53	(+ 6)
16. Sciences naturelles	247	256	(+ 9)
17. Philosophie	92	77	(- 15)
18. Politique et économie politique	259	222	(- 37)
19. Droit, administration	282	208	(- 74)
20. Voyages, tourisme	93	75	(- 18)
21. Recueils	29	31	(+ 2)
22. Sciences sociales	463	348	(-115)
23. Sports et jeux	358	289	(- 69)
24. Philologie	77	73	(- 4)
25. Sténographie	62	42	(- 20)
26. Questions universitaires	67	51	(- 16)
27. Technologie	353	309	(- 44)
28. Théologie	660	669	(+ 9)
29. Art vétérinaire et protection des animaux	32	29	(- 3)
30. Revues récréatives	258	236	(- 22)
31. Transports	196	149	(- 47)
32. Divers	26	13	(- 13)
	Total 7284	6288	(-996)

Le recul de 27 classes sur 32 est caractéristique, d'autant plus que les cinq classes qui progressent ne réalisent que des gains insignifiants (29 unités au total). Ce sont surtout les divisions 12 (agriculture, sylviculture), 22 (sciences sociales) et 7 (métiers et industries) qui sont en baisse.

Mais la diminution du nombre des revues n'est pas comparable à la mortalité qui a frappé les journaux. La synchronisation de la presse, comme on dit, a été fatale à beaucoup de feuilles qui ont disparu quelques-unes après une longue et brillante existence (la *Gazette de Voss* par exemple). La *Regensburger Allgemeine Zeitung* du 27 octobre 1934 (1) constate que le nombre des journaux allemands est tombé récemment de 4705 à 3097 (diminution: 1608). A cela s'ajoute que le tirage des journaux a, d'une manière générale, fortement baissé. Un article du journal le *Démocrate* du Jura bernois (numéro du 17 septembre 1935),

(1) Citée dans le *Bulletin de la Société suisse des éditeurs de journaux*, du 30 novembre 1934, p. 735.

parle même d'une régression de 70 % depuis l'avènement du régime hitlérien. (Nous laissons à notre confrère la responsabilité de ses dires.) Selon le *Bulletin de la Société suisse des éditeurs de journaux*, du 31 octobre 1934, p. 671, les 3097 journaux allemands paraissant en 1934 avaient un tirage quotidien de 16 687 545 exemplaires. Les deux journaux les plus répandus de l'Allemagne hitlérienne sont le *Völkische Beobachter* et la *Berliner Morgenpost* qui tirent chacun à environ 338 000 exemplaires. Pour les autres journaux, on peut établir les catégories suivantes :

Tirage	Nombre des journaux
Plus de 100 000 exemplaires . . .	12
De 30 001 à 100 000 exemplaires . . .	91
» 10 001 à 30 000 exemplaires . . .	245
» 5 001 à 10 000 exemplaires . . .	364
» 2 001 à 5 000 exemplaires . . .	732
» 501 à 2 000 exemplaires . . .	997
Jusqu'à 500 exemplaires . . .	119
Total	2560
Journaux dont le tirage est inconnu	535
Total général	3095 journaux

auxquels viennent s'ajouter les deux quotidiens à tirage maximum mentionnés plus haut. Il convient de remarquer encore que beaucoup de journaux allemands publient ce qu'on appelle des *Nebenzeitungen*, c'est-à-dire des éditions accessoires destinées à des territoires déterminés. Ainsi la *N. S.-Pommersche Zeitung*, à Stettin, publie 22 éditions accessoires en 130 000 exemplaires, la *N. S.-Schlesische Tageszeitung*, à Breslau, 15 éditions accessoires en 260 000 exemplaires, le *N. S.-Freiheitskampf*, à Dresde, 15 éditions accessoires en 192 000 exemplaires, etc. Au total il y avait, en février 1934, 625 de ces éditions accessoires de journaux allemands.

La statistique des œuvres musicales parues en Allemagne au cours de l'année 1934 figure dans la revue *Musikalienhandel* du 10 mai 1935, p. 109. Elle a été incorporée au rapport que M. le Dr Max Schumann a présenté le 24 mai 1935 à l'Assemblée générale ordinaire de la Société des éditeurs de musique allemands.

ALLEMAGNE. — STATISTIQUE MUSICALE

A. D'après la nature de la musique

	1933	1934
1. Musique sérieuse, classique, religieuse, scolaire, chants	1760	1729 (— 31)
2. Musique légère, opérettes, danses, marches, morceaux de salon, chants	3393	2988 (— 405)
Total	5153	4717 (— 436)

B. D'après le moyen d'exécution

	1933	1934
1. Morceaux pour orchestre	1803	1568 (— 235)
2. Musique de chambre	297	348 (+ 51)
3. Morceaux de piano	444	297 (— 147)
4. Morceaux d'orgue et d'harmonium	53	45 (— 8)
5. Morceaux de violon, de violoncelle, de viole, de contre-basse	30	26 (— 4)
6. Morceaux pour autres instruments	249	252 (+ 3)
7. Morceaux de chant pour une voix	859	802 (— 57)
8. Morceaux de chant pour plusieurs voix, chœurs	1418	1379 (— 39)
Total	5153	4717 (— 436)
		(8,5 %)

La production musicale allemande, qui avait augmenté de 1932 à 1933, retombe en 1934, avec 4717 œuvres, au-dessous du niveau atteint en 1932 (4937 œuvres). Mais il faut observer que la musique sérieuse est en très faible recul (1,76 %), tandis que la musique légère enregistre une baisse de 11,93 %.

En séparant les œuvres nouvelles des arrangements d'œuvres existantes, on obtient les résultats suivants :

	1933	1934
<i>Musique sérieuse</i>		
Oeuvres nouvelles	989	1191 (+ 202)
Arrangements	771	538 (— 233)
<i>Musique légère</i>		
Oeuvres nouvelles	1949	1646 (— 303)
Arrangements	1444	1342 (— 102)
Total général	5153	4717 (— 436)
Total des œuvres nouv.	2938	2837 (— 101)
Total des arrangements	2215	1880 (— 335)

Le nombre des compositions nouvelles de musique sérieuse a très notablement progressé. C'est un symptôme extrêmement heureux. Autre constatation favorable : la proportion entre les œuvres nouvelles et les arrangements s'est modifiée de 1933 à 1934 en faveur des premières. — La musique légère, en revanche, accuse un recul à la fois dans les œuvres nouvelles et dans les arrangements, mais surtout dans les premières. Ces variations ne laissent pas d'être intéressantes : la nouvelle idéologie nationale-socialiste y serait-elle pour quelque chose ?

La statistique mensuelle des œuvres musicales nouvelles se présente ainsi pour les années 1933 et 1934 :

	1933	1934
Janvier	293	272 (— 21)
Février	198	183 (— 15)
Mars	249	195 (— 54)
Avril	234	260 (+ 26)
Mai	215	287 (+ 72)
Juin	253	240 (— 13)
Juillet	266	212 (— 54)
Août	382	406 (+ 24)
Septembre		
Octobre	233	298 (+ 65)
Novembre	375	244 (— 131)
Décembre	240	240
Total	2938	2837 (— 101)

Au total, la statistique musicale allemande de 1934 est, malgré tout, satisfaisante, puisqu'elle nous révèle une remarquable augmentation des compositions nouvelles de musique sérieuse, c'est-à-dire des œuvres qui comptent le plus, tout en étant d'un rendement particulièrement aléatoire. L'effort accompli par les compositeurs et éditeurs allemands de musique sérieuse mérite, dans ces conditions, d'être souligné. Il apparaît en pleine lumière si l'on se reporte aux chiffres de ces dernières années.

	Production musicale complète	Compositions nouvelles de musique sérieuse
1928	7987	
1929	8210	1456
1930	7598	1496
1931	5249	1047
1932	4937	1023
1933	5153	989
1934	4717	1191

Bulgarie

M. le Dr S. Zagoroff, Directeur général des services de statistique du Royaume de Bulgarie, a bien voulu continuer la tradition scrupuleusement observée par ses prédécesseurs et nous envoyer un tableau détaillé de la production littéraire bulgare en 1934. Nous lui sommes particulièrement obligés de la peine qu'il s'est donnée. Depuis plusieurs années les statisticiens bulgares utilisent le schéma March que nous leur avons signalé. Ils ont consenti à exécuter leurs travaux dans un cadre qui leur était fourni du dehors, donnant ainsi un exemple de désintéressement scientifique auquel il serait injuste de ne pas rendre hommage. Nous devons à cette collaboration compréhensive, qui nous a été acquise en Bulgarie dès l'origine, d'avoir pu jeter peu à peu les fondements discrets d'une statistique intellectuelle internationale.

De 1933 à 1934, la production littéraire bulgare a diminué, aussi bien si l'on envisage les livres que si l'on examine le mouvement des périodiques. Il y a régression ou stagnation partout, sauf en ce qui concerne les livres parus en langues slaves autres que le bulgare et le russe, et les revues. Le nombre des traductions a encore une fois fléchi : de 1932 à 1933 il était tombé de 223 à 133; il n'est plus en 1934 que de 85 (perte : 48 unités; la production bulgare autochtone a donc diminué seulement de 176 unités moins 48, soit de 128 unités, les traductions étant comprises dans le total des ouvrages). Le tableau de M. Zagoroff figure au haut de la page 141. De 1925 à 1934, les chiffres des livres publiés en Bulgarie ont été les suivants :

1925 : 2558	1930 : 2696
1926 : 2760	1931 : 2407
1927 : 2379	1932 : 2488
1928 : 2775	1933 : 2077
1929 : 2595	1934 : 1901

LIVRES ET PÉRIODIQUES PARUS DANS LE ROYAUME DE BULGARIE EN 1934

Catégories de matières	Nombre des livres imprimés dans l'année		Nombre des brochures imprimées dans l'année	Nombre des livres parus en langue							Nombre des traductions éditées dans le pays	Périodiques			
	dans le pays	à l'étranger		Langues slaves			Française	Allemande	Anglaise	Diverses		TOTAL	Journaux	Revues	TOTAL
				Bulgare	Russe	Autres									
1. Théologie	119	—	—	118	—	1	—	—	—	—	119	13	10	31	41
2. Sciences philosophiques	19	—	—	18	—	—	—	—	—	1	19	7	—	—	—
3. Pédagogie	153	—	—	152	—	—	—	—	—	1	153	10	30	40	70
4. Belles-lettres	359	—	—	342	2	—	3	—	—	12	359	14	36	4	40
5. Philologie	34	—	—	15	—	1	1	5	—	10	34	3	—	—	—
6. Histoire	80	—	—	76	—	—	2	1	—	1	80	3	—	12	12
7. Géographie, Ethnographie, Voyages	19	—	—	17	—	—	1	1	—	—	19	1	—	—	—
8. Sciences naturelles	24	—	—	23	—	—	—	1	—	—	24	2	—	—	—
9. Médecine	100	—	—	97	1	—	1	1	—	—	100	9	6	25	31
10. Droit	32	—	—	31	—	—	—	1	—	—	32	—	11	20	31
11. Economie politique, Sociologie ¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1)52	1)72	124
12. Statistique	609	—	—	589	—	—	9	8	—	2	609	16	2	15	17
13. Art militaire et mariu	61	—	—	60	1	—	—	—	—	—	61	2	13	11	24
14. Arts et métiers	254	—	—	250	—	—	2	1	—	1	254	4	—	—	—
15. Livres de référence	38	—	—	36	—	1	—	—	—	1	38	1	39	61	100
16. Autres (périodiques, profession, commerce ¹⁾ , transport, etc.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	93	35	128
Total (1934)	²⁾ 1901	—	— ³⁾	1824	4	3	19	19	4	28	1901	85	292	326	618
Total (1933)	²⁾ 2077	—	— ³⁾	1985	5	1	33	21	4	28	2077	133	743	304	1047
Gains ou pertes en comparaison de 1933	—176	—	—	—161	—1	+2	—14	—2	—	—	—176	—48	—451	+22	—429

¹⁾ Y compris les revues et journaux de caractère politique et social.
²⁾ Y compris les livres imprimés à l'étranger.
³⁾ Des renseignements sur le nombre des brochures ne sont pas recueillis.

Le chiffre de 1934 est le plus faible de la période considérée. La crise économique qui persiste suffit amplement à l'expliquer.

C'est à la crise aussi qu'il faut attribuer, pensons-nous, la diminution tout à fait exceptionnelle du nombre des journaux (292 en 1934 contre 743 en 1933). De telles chutes sont un indice tristement éloquent de la situation difficile où le monde se débat.

Danemark

M. Ove Tryde, libraire-éditeur à Copenhague, nous a très aimablement fait parvenir les chiffres de la production littéraire danoise pendant l'année fiscale comprise entre le 1^{er} avril 1934 et le 31 mars 1935. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude pour le précieux concours qu'il nous accorde depuis tant d'années.

La production littéraire danoise, qui avait augmenté en 1933/34, a quelque peu baissé en 1934/35. Cela n'est pas surprenant par les temps actuels. Voici les chiffres des dix dernières années :

1925/26 : 3752	1930/31 : 3241
1926/27 : 3270	1931/32 : 3138
1927/28 : 3293	1932/33 : 3142
1928/29 : 2893	1933/34 : 3306
1929/30 : 3257	1934/35 : 3188

Le résultat de 1934/35 est encore relativement favorable, puisqu'il est supé-

rieur à ceux des deux années 1931/32 et 1932/33. La statistique par matières se présente ainsi :

OUVRAGES PARUS AU DANEMARK :

	1933/34	1934/35
1. Théologie	254	223 (— 31)
2. Droit	99	50 (— 49)
3. Médecine	145	153 (+ 8)
4. Philosophie	54	45 (— 9)
5. Pédagogie	172	124 (— 48)
6. Politique	84	51 (— 33)
7. Beaux-arts, etc. (Sports)	135	98 (— 37)
8. Sciences naturelles	211	240 (+ 29)
9. Technologie, etc.	250	218 (— 32)
10. Architecture ; génie militaire	55	43 (— 12)
11. Histoire et géographie étrangères	142	157 (+ 15)
12. Histoire et géographie nationales ⁽¹⁾	824	901 (+ 77)
13. Mémoires	136	181 (+ 45)
14. Linguistique, philologie	109	105 (— 4)
15. Histoire de la littérature	56	52 (— 4)
16. Belles-lettres	563	533 (— 30)
17. Jeux	17	14 (— 3)
Total	3306	3188 (— 118)

Cinq classes progressent, douze reculent : c'est exactement l'inverse de ce qui s'était produit en 1933/34 par rapport à 1932/33. La plus forte variation est celle de la classe 12 qui gagne 77 unités. La classe qui diminue le plus (classe 2) n'en perd que 49. Les 533 (563) publications de la classe 16 (belles-lettres) comprennent :

⁽¹⁾ Cette catégorie embrasse également les publications parues en Suède et en Norvège.

	1933/34	1934/35
les œuvres autochtones	390	382 (— 8)
les traductions	173	151 (— 22)
	563	533 (— 30)

La statistique par langues des traductions appartenant aux belles-lettres est la suivante :

	1933/34	1934/35
Traductions de l'anglais	83	79 — 4
» de l'allemand	45	34 — 11
» du français	26	14 — 12
» de l'islandais	3	6 + 3
» du suédois	8	5 — 3
» d'autres langues	8	13 + 5

	1933/34	1934/35
Nombre total des traductions publiées au Danemark	173	151 — 22
Traductions ne rentrant pas dans la classe des belles-lettres	296	271 — 25
	123	120 — 3

La Bibliothèque royale danoise distingue entre les brochures et les volumes. Les premières comptent 48 pages au maximum (trois feuilles d'impression), les seconds plus de 48 pages (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1929, p. 137, 1^{re} col.). La statistique de 1934/35 n'indique pas le nombre des brochures dans le total des 3188 publications dénombrées.

Passons au classement des périodiques :

	1933/34	1934/35
1. Théologie	459	472 (+ 13)
2. Droit	28	34 (+ 6)
3. Médecine	45	56 (+ 11)
4. Philosophie	13	15 (+ 2)
5. Pédagogie	33	27 (— 6)
6. Politique	93	71 (— 22)
7. Beaux-arts, etc. (Sports)	143	208 (+ 65)

	1933/34	1934/35	
8. Sciences naturelles	81	84	(+ 3)
9. Technologie, etc.	353	374	(+ 21)
10. Architecture ; génie militaire	38	42	(+ 4)
11. Histoire et géographie étrangères	6	9	(+ 3)
12. Histoire et géographie danoises et scandinaves	664	522	(- 142)
13. Mémoires	4	3	(- 1)
14. Linguistique, philologie	6	5	(- 1)
15. Histoire de la littérature	33	28	(- 5)
16. Belles-lettres	6	3	(- 3)
17. Jeux	0	0	
18. Divers	388	399	(+ 11)
Total	2393	2352	(- 41)

La diminution du nombre des périodiques est insignifiante : elle serait d'ailleurs réduite à néant sans la régression survenue dans la classe 12 dont la perte (de 142 unités) est supérieure aux gains totalisés dans les dix classes qui progressent (139 unités). Que, malgré la crise économique, 2352 périodiques aient paru au Danemark en 1934/35, c'est là une preuve de la singulière vitalité intellectuelle de ce petit pays. Le tableau décennal ci-après montre que le nombre des journaux et revues danois a atteint son maximum en 1933/34 et que l'exercice 1934/35 vient en second rang :

PÉRIODIQUES DANOIS :

1925/26 :	1915	1930/31 :	2083
1926/27 :	2004	1931/32 :	2155
1927/28 :	2129	1932/33 :	2217
1928/29 :	1991	1933/34 :	2393
1929/30 :	2140	1934/35 :	2352

M. Louis Schönrock a bien voulu nous renseigner sur la vente d'un certain nombre de journaux danois, au cours de l'année 1934 :

Titre du journal	Vente
Hjemmet	204 761 exemplaires
Magasinet	203 574 »
Politiken :	
édition de la semaine	127 411 »
édition du dimanche	193 601 »
Lytterbladet (revue de la radio)	126 870 »
Berlingske Tidende	100 926 »

États-Unis d'Amérique

La statistique de la production littéraire des États-Unis de l'Amérique du Nord en 1934 figure dans le journal des éditeurs américains, le *Publishers' Weekly*, numéro du 19 janvier 1935, p. 211. Le classement des œuvres d'après la nationalité de l'auteur a été abandonné en 1931. On ne l'a pas rétabli depuis, preuve qu'il ne répondait apparemment pas à un besoin.

La production américaine, qui avait fléchi en 1932 et 1933 de 1272 et 943 unités, a un peu augmenté en 1934, ré-

ÉTATS-UNIS	Publications nouvelles (1)		Rééditions		TOTAL	
	1933	1934	1933	1934	1933	1934
1. Philosophie	186	186	33	27	219	213 - 6
2. Religion et théologie	596	579	36	23	632	602 - 30
3. Sociologie ; sciences économ.	573	622	48	52	621	674 + 53
4. Droit	73	51	18	11	91	62 - 29
5. Education	149	164	16	15	165	179 + 14
6. Philologie	171	151	40	38	211	189 - 22
7. Sciences	285	314	72	70	357	384 + 27
8. Science appliquée ; technologie, art de l'ingénieur	164	153	54	41	218	194 - 24
9. Médecine, hygiène	271	264	89	86	360	350 - 10
10. Agriculture	51	48	9	9	60	57 - 3
11. Economie domestique	61	67	10	12	71	79 + 8
12. Affaires	117	143	22	16	139	159 + 20
13. Beaux-arts	188	152	8	12	196	164 - 32
14. Musique	66	46	6	6	72	52 - 20
15. Jeux, sports, divertissements	147	110	7	24	154	134 - 20
16. Littérature générale, essais	236	282	59	77	295	359 + 64
17. Poésie et drame	448	503	53	58	501	561 + 60
18. Romans	1317	1356	489	543	1806	1899 + 93
19. Ouvrages pour la jeunesse	523	466	103	135	626	601 - 25
20. Histoire	434	433	30	54	464	487 + 23
21. Géographie et voyages	213	220	30	44	243	264 + 21
22. Biographies, généalogie	506	435	39	50	545	485 - 60
23. Cyclopédies, recueils, bibliographies, divers	38	43	8	7	46	50 + 4
Total	6813	6788	1279	1410	8092	8198 + 106
		- 25		+ 131		

(1) Seuls les livres sont dénombrés, à l'exclusion des brochures (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1930, p. 137, 3^e col.).

sultat qui doit être considéré comme très satisfaisant en période de crise économique. Il faut aussi se souvenir qu'à partir de 1929 les statisticiens américains ont cessé de dénombrer les brochures. Les chiffres totaux des années 1929 à 1934 ne sont par conséquent pas comparables à ceux des années antérieures. Voici, pour les années 1925 à 1934, les chiffres concernant les livres nouveaux édités aux États-Unis :

Années	Livres nouveaux
1925	6680
1926	6832
1927	7450
1928	7614
1929	8342
1930	8134
1931	8506
1932	7556
1933	6813
1934	6788

De 1933 à 1934, il y a une baisse — insignifiante d'ailleurs — de 25 unités.

Le tableau ci-après renseigne sur la production complète qui embrasse également les rééditions et, pour les années 1925 à 1928, les brochures :

Années	Publ. nouv.	Rééditions	TOTAL
1925	8 081	1 493	9 574
1926	8 398	1 527	9 925
1927	8 704	1 449	10 153
1928	8 792	1 562	10 354
1929	8 342	1 845	10 187
1930	8 134	1 893	10 027
1931	8 506	1 801	10 307
1932	7 556	1 479	9 035
1933	6 813	1 279	8 092
1934	6 788	1 410	8 198

Si la production américaine de 1934 est en légère hausse sur celle de 1933, cela provient uniquement du nombre accru des rééditions. Celles-ci gagnent 131 unités. Ainsi l'excédent général des gains sur les pertes est de 106 unités.

La statistique par *matières* (v. ci-dessus) montre qu'il y a progrès dans onze classes et recul dans douze. Les variations ne sont en général pas très importantes. C'est la classe 18 (romans) qui bénéficie de la hausse absolue la plus forte (+ 93). Mais, proportionnellement, les classes 16 (littérature générale, essais) et 17 (poésie et drame) enregistrent des résultats plus favorables encore. La perte la plus élevée est celle de la classe 22 (biographies, généalogie).

Les productions littéraires britannique et américaine ont atteint, au cours des dix années 1925 à 1934, les chiffres suivants :

	Grande-Bretagne	États-Unis	Écart entre les deux pays
1925	13 202	9 574	3628
1926	12 799	9 925	2874
1927	13 810	10 153	3657
1928	14 399	10 354	4045
1929	14 086	10 187	3899
1930	15 393	10 027	5366
1931	14 688	10 307	4381
1932	14 834	9 035	5799
1933	15 022	8 092	6930
1934	15 628	8 198	7430

La suprématie britannique est constante et elle tend en outre à s'accroître. La statistique américaine, il est vrai,

fait maintenant abstraction des brochures, comme nous l'avons dit plus haut. Elle est ainsi privée d'un apport annuel de 1000 à 1500 unités. Il faudrait donc majorer d'au moins 1000 unités les chiffres américains des années 1929 à 1933, si l'on entendait établir une comparaison stricte avec la production britannique. D'autre part, la statistique des États-Unis englobe toujours un certain nombre d'œuvres *anglaises* réimprimées en Amérique en vertu de la clause de refabrication (730 en 1926, 837 en 1927, 787 en 1928, 1133 en 1929, 1216 en 1930; les chiffres des années postérieures ne nous sont plus connus, puisque les œuvres ont cessé d'être classées d'après la nationalité américaine, britannique ou étrangère des auteurs). Les ouvrages britanniques refabriqués aux États-Unis constituent pour la statistique des États-Unis un appoint à proprement parler fictif. Car il s'agit-là d'œuvres qui ne rentrent dans la production américaine que par l'effet d'une mesure législative.

Pendant l'exercice fiscal compris entre le 1^{er} juillet 1934 et le 30 juin 1935, le *Copyright Office* de Washington a procédé à 142 031 enregistrements. Il y a donc une certaine reprise, après les chutes des années 1931/32 et 1932/33 :

Année fiscale	Enregistrements
1925/26	177 635
1926/27	184 000 + 6 365
1927/28	193 914 + 9 914
1928/29	161 959 - 31 955
1929/30	172 792 + 10 833
1930/31	164 642 - 8 152
1931/32	151 735 - 12 907
1932/33	137 424 - 14 311
1933/34	139 047 + 1 623
1934/35	142 031 + 2 984

Les relevés qui suivent se rapportent à des catégories spéciales d'ouvrages.

1. — Les dépôts d'imprimés américains (livres, brochures, feuilles volantes, articles de revues et de journaux) sont redevenus plus nombreux :

1925/26	68 776
1926/27	72 002 + 3227
1927/28	70 972 - 1211
1928/29	52 280 - 18692
1929/30	55 943 + 3663
1930/31	54 016 - 1927
1931/32	50 944 - 3072
1932/33	44 400 - 6544
1933/34	43 636 - 764
1934/35	46 488 + 2852

2. — Les œuvres anglaises enregistrées afin de bénéficier de la protection intérimaire de quatre mois, en attendant que l'édition américaine soit achevée et mise en vente (v. *Droit d'Auteur*

du 15 juillet 1920, p. 74, 1^{re} col.), regagnent en 1934/35 une partie du terrain perdu en 1933/34 :

1925/26	1249
1926/27	1356 + 107
1927/28	1704 + 348
1928/29	1466 - 236
1929/30	1228 - 238
1930/31	1198 - 30
1931/32	1337 + 139
1932/33	1352 + 15
1933/34	1169 - 183
1934/35	1238 + 39

3. — Les dépôts d'ouvrages imprimés à l'étranger en une langue étrangère diminuent :

1925/26	3430
1926/27	3777 + 347
1927/28	4405 + 628
1928/29	3868 - 537
1929/30	4664 + 796
1930/31	4339 - 325
1931/32	4784 + 445
1932/33	4232 - 352
1933/34	3593 - 639
1934/35	3283 - 310

4. — Une recrudescence — encore discrète — se manifeste dans les dépôts d'œuvres musicales :

1925/26	25 484
1926/27	25 282 - 202
1927/28	26 897 + 1615
1928/29	27 023 + 126
1929/30	32 129 + 5106
1930/31	31 488 - 641
1931/32	29 264 - 2224
1932/33	26 846 - 2418
1933/34	27 001 + 155
1934/35	27 459 + 458

5. — Les dépôts d'œuvres cinématographiques réalisées à l'aide de la photographie ou non (voir la loi américaine du 24 août 1912 dans le *Droit d'Auteur* du 15 octobre 1912, p. 133) sont de nouveau en progression :

1925/26	1623
1926/27	1915 + 292
1927/28	2304 + 389
1928/29	2319 + 15
1929/30	2195 - 124
1930/31	1926 - 269
1931/32	1539 - 387
1932/33	1607 + 68
1933/34	1513 - 94
1934/35	1695 + 182

6. — Quant aux œuvres enregistrées en vue du renouvellement de la protection pour une seconde et dernière période de 28 ans (art. 23, al. 3, de la loi du 4 mars 1909 sur le *copyright*, *Droit d'Auteur* du 15 mai 1909, p. 61), elles ont atteint en 1933/34 le chiffre maximum de la dernière décennie :

1925/26	4029
1926/27	4686 + 657
1927/28	5447 + 761
1928/29	4948 - 499
1929/30	5937 + 989
1930/31	5998 + 61
1931/32	5888 - 110
1932/33	6411 + 523
1933/34	6989 + 578
1934/35	6661 - 328

M. Louis Schönrock nous communique obligeamment les informations suivantes concernant la *presse* des États-Unis :

Année	Nombre des journaux quotidiens de langue anglaise
1924	2039
1934	1911

Les 2039 quotidiens de 1934 tiraient à un peu plus de 35 millions d'exemplaires; en 1930, le tirage de la presse quotidienne de langue anglaise était encore près d'atteindre 40 millions d'exemplaires.

Voici la statistique des périodiques hebdomadaires et bi-hebdomadaires pour les années 1930 à 1934 :

Année	Périodiques hebdomadaires	Périodiques bi- et trihebdomadaires
1930	12 825	552
1931	12 636	520
1932	12 321	499
1933	12 265	483
1934	12 119	476

A la fin de 1933, 1374 bulletins professionnels paraissaient aux États-Unis. On peut les classer ainsi par catégories de matières :

Bibliothèques	34
Éducation et instruction	43
Sciences financières	50
Métiers et industrie	533
Commerce	159
Médecine, art vétérinaire	154
Beaux-arts, musique, théâtre	35
Agriculture, hôtellerie	19
Chimie, pharmacologie	6
Administration des villes	12
Comptabilité	35
Automobilisme, aviation	55
Sports nautiques	23
Technologie	143
Chemins de fer	14
Radiodiffusion	17
Divers	42
Total	1347

France

La *Table alphabétique* de la *Bibliographie de la France* pour 1934 contient *in fine* la statistique des ouvrages enregistrés à la régie du dépôt légal et annoncés au cours de l'année 1934 dans les fascicules hebdomadaires de la *Bibliographie*. Nous remercions vivement M. P. Monnet, le très distingué et toujours serviable directeur du Cercle de la Librairie de France, de bien vouloir

nous autoriser à reproduire les chiffres établis par ses services.

OEUVRES DÉPOSÉES A LA RÉGIE DU DÉPÔT LÉGAL :

	1933	1934
Histoire générale	172 318	
Histoire de France, des colonies et protectorats	194 196	
1. Histoire ancienne	35 33	
Histoire des religions	78 129	
Archeologie, préhistoire	97 35	
2. Biographies, lettres, mémoires, généalogies	655 331(-324)	
3. Bibliographie, archives	91 115(+ 24)	
4. Géographie, voyages	344 488(+144)	
5. Sciences exactes	80 65(- 15)	
6. Sciences naturelles, agriculture, biologie	316 462(+146)	
7. Sciences sociales, économie politique	235 412(+177)	
8. Philosophie, morale	472 234(-238)	
9. Droit	893 796(- 97)	
10. Médecine, art vétérinaire, hygiène	2 983 2 602(-381)	
11. Religion	414 766(+352)	
12. Armée et marine	143 319(+176)	
13. Monnaie, finances	96 58(- 38)	
14. Administration	39 119(+ 80)	
15. Philologie	47 64(+ 17)	
16. Dictionnaires	29 33(+ 4)	
17. Histoire littéraire, littérature	265 236(- 29)	
18. Romans	3 464 2 581(-883)	
19. Poésie	398 212(-186)	
20. Théâtre	302 330(+ 28)	
21. Enseignement primaire et secondaire	246 223(- 23)	
22. Classiques grecs et latins	47 34(- 13)	
23. Enseignement technique, technologie	238 161(- 77)	
24. Constructions, travaux publics, transports	78 169(+ 91)	
25. Beaux-arts, architecture	273 266(- 7)	
Musique instrumentale	857 1165	
26. Musique pour piano	475 497	2 731 3 189(+458)
Musique vocale	1399 1527	
27. Sports et jeux	62 105(+ 43)	
28. Economie domestique	34 46(+ 12)	
29. Almanachs, annuaires	22 60(+ 38)	
30. Périodiques nouveaux	129 212(+ 83)	
31. Gravures, lithographies, photographies	26 -(- 26)	
Total	15 728	15 399(-329)

La production littéraire française a baissé encore une fois (elle avait déjà fléchi légèrement de 1932 à 1933). Le recul n'est d'ailleurs pas considérable : il y aurait même progression sans la perte exceptionnellement élevée de la classe 18 (romans). Le nombre des classes en hausse est de dix-sept, celui des classes en baisse de seize. Les œuvres musicales réalisent un gain appréciable : elles atteignent le chiffre de 3189 qui se rapproche du total de 1932 (3395). Les résultats de 1928 à 1934 montrent qu'il n'y a pas lieu d'être mécontent de la

production quantitative de cette dernière année :

1928 : 15 632	1932 : 15 852
1929 : 14 660	1933 : 15 728
1930 : 14 372	1934 : 15 399
1931 : 14 055	

En retranchant des 15 399 œuvres dénombrées en 1934 les compositions de musique (3189), on obtient pour les œuvres littéraires au sens large un reste de 12 210 unités contre 12 971 en 1933. Ces œuvres littéraires comprennent à leur tour 12 064 œuvres écrites en français et 146 en langues étrangères. Chiffres de 1933 : 12 844 ; 127.

Les ouvrages publiés en langue française englobent 545 traductions, contre 473 en 1930, 549 en 1931, 582 en 1932 et 619 en 1933. M. Monnet a eu l'amabilité de faire dresser la statistique suivante d'après la langue de l'original. Nous lui en sommes très reconnaissants.

	1933	1934
Traductions de l'anglais	234 231(- 3)	
» de l'allemand	153 127(-26)	
» du russe	31 38(+ 7)	
» du latin	58 37(-21)	
» de l'italien	40 33(- 7)	
» du grec	18 15(- 3)	
» de l'espagnol	17 13(- 4)	
» du polonais	15 10(- 5)	
» du norvégien	5 6(+ 1)	
» de l'arabe	6 4(- 2)	
» du danois	4 4	
» du persan	0 4(+ 4)	
» du hongrois	4 3(- 1)	
» du japonais	4 3(- 1)	
» du suédois	8 3(- 5)	
» du chinois	3 2(- 1)	
» de l'hébreu	3 2(- 1)	
» de l'arménien	0 1(+ 1)	
» du finnois	0 1(+ 1)	
» du flamand	0 1(+ 1)	
» du hollandais	5 1(- 4)	
» de l'islandais	0 1(+ 1)	
» du lapon	0 1(+ 1)	
» du portugais	2 1(- 1)	
» du roumain	2 1(- 1)	
» du tibétain	0 1(+ 1)	
» du turc	0 1(+ 1)	
» du malgache	1 0(- 1)	
» de l'amharique	1 0(- 1)	
» de l'indien	3 0(- 3)	
» du tchèque	2 0(- 2)	
Total	619	545(-74)

Les œuvres écrites en langues étrangères sont au nombre de 146 (138 en 1930, 347 en 1931, 245 en 1932, 127 en 1933). M. Monnet a bien voulu procéder à la classification suivante d'après les différents idiomes :

Ouvrages en langue	1933	1934
allemande	42	67 (+ 25)
» anglaise	44	34 (- 10)
» espagnole	14	16 (+ 2)
» latine	14	12 (- 2)
» italienne	8	8
» espérantiste	1	6 (+ 5)
» russe	1	2 (+ 1)
» bulgare	0	1 (+ 1)
» polonaise	1	0 (- 1)
» malgache	1	0 (- 1)
» sanscrite	1	0 (- 1)
Total	127	146 (+ 19)

En 1930, 2093 thèses de doctorat avaient été soutenues en France. En

1931 il y en a eu 2115⁽¹⁾. La statistique concernant l'année 1932 n'est pas encore terminée. A titre de comparaison, rappelons que la maison d'édition Fock, à Leipzig, a annoncé dans son bulletin bibliographique mensuel 6997 thèses pour la période allant du 1^{er} octobre 1929 au 30 septembre 1930, et 7099 thèses pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 1930 et le 30 septembre 1931 (v. *Droit d'Auteur* du 15 janvier 1932, p. 9, 2^e col.).

La revue *Musique et Instruments* du 1^{er} septembre 1935 donne le relevé des concerts publics qui ont eu lieu à Paris durant les saisons 1933/34 et 1934/35 :

	1933/34	1934/35
1. Grands concerts symphoniques et répétitions générales publiques	289	275 (-14)
2. Concerts avec petit orchestre	72	40 (-32)
3. Concerts de musique de chambre	162	117 (-45)
4. Récitals de chant	68	62 (-6)
5. Concerts de chant et de piano ou orgue	66	72 (+ 6)
6. Récitals d'orgue	36	32 (-4)
7. Récitals de piano	138	111 (-27)
8. Récitals de violon	20	24 (+ 4)
9. Concerts violon et piano	34	37 (+ 3)
10. Concerts avec chœurs	62	43 (-19)
11. Concerts de danse	65	34 (-31)
12. Jazz	4	8 (+ 4)
13. Cours publics d'interprétation	66	97 (+31)
14. Autres concerts	347	304 (-43)
Total	1429	1256 (-173)

La saison de 1933/34 avait été déjà moins favorable que la précédente : celle de 1934/35 a vu à son tour le nombre des concerts diminuer. Mais le fléchissement est moindre (173 unités au lieu de 302). La crise des affaires s'ajoutant à la diffusion croissante de la musique mécanique suffit à expliquer cette baisse d'ailleurs profondément regrettable. L'augmentation du nombre des concerts de jazz révèle le goût de notre époque pour cette forme nouvelle de la musique. Il est aussi intéressant de constater que le total des cours d'interprétation s'est accru de près de 33 %.

Avis

Le Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques met en vente le deuxième fascicule des travaux préparatoires de la Conférence de Bruxelles.

Cette publication contient les vœux émis de 1927 à 1935 par divers congrès et assemblées, en vue du développement de la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Prix du fascicule (54 pages 22,5 × 32 cm.) : 4 francs suisses.

S'adresser au Bureau de l'Union : 7, Helvetiastrasse, à Berne.

(1) Voir *Table alphabétique de la Bibliographie de la France, année 1934, p. 187.*